

<p>PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°7 Réunion du 5 mai 2025</p>
--

Le 5 mai 2025, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, se sont réunis par voie de conférence audiovisuelle sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participaient aux débats en tant que membres à voix délibérative :

- **TANGUY ERIC, Président**
- **PEYTAVIN ANNIE**
- **FLORENT SEBASTIEN**
- **COLLOT ISABELLE**
- **GONCALVES-MARTINS SEBASTIEN**
- **LE THOMAS VIVIANE**
- **VIALA DELPHINE**
- **ALBE CHRISTIAN**
- **DE BERNON FRANCOISE**
- **GOUX RICHARD**
- **ANATOLE MARC-OLIVIER**
- **ROSCOUET MARIE**
- **VANDERBEEKEN STEFAN**
- **BELARBI CHRISTELLE**
- **SIMON OLIVIER**
- **PAPIN GUILLAUME**
- **FOUCHER SABINE**
- **DUSSUD LAETITIA**
- **DURAND CHRISTOPHE**
- **DUFOUR ISABELLE**
- **ARIA ALAIN**
- **COZZI MICHEL**
- **JUAN Stéphane**
- **AZEMA JEAN**
- **GUERIN FREDERIC**
- **MELI MARIE-ANGE**
- **MOURADIAN CHRISTINE**
- **BAUER CHRISTINA**
- **SIBILLA CHRYSTELE**

Etaient absents et non représentés :

- 1. LOGEAIS JOELLE**
- 2. GENSON MICHEL**
- 3. HAMZAOUI EVA**
- 4. DRIDI SABRINA**
- 5. PILLERAULT BENJAMIN**

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général aura la charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre requis pour la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- **LARZUL JEAN-LOUIS – Président du Conseil de Surveillance**

Assistent sur invitation du Président :

- **MABILLE GERARD – Président de la Commission Fédérale Statuts & Règlements**
- **GUIGUET AXELLE – Directrice Technique Nationale**
- **BERNOU CHRYSTEL – Directrice de la Performance Volley Assis**
- **LEYS BERTRAND – Directeur Technique National Adjoint**
- **VICTOR CHRISTOPHE – Directeur de la Performance Outdoor**
- **DURAND ANTOINE – Directeur Exécutif**
- **DRU ALEX – Secrétaire du CSE**

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFvolley (Eric TANGUY)
2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV (Jean AZEMA)
3. POLE DTN
4. POLE ADMINISTRATION & PROJETS INSTITUTIONNELS (Antoine DURAND)
5. POLE SPORTIF (Michel COZZI)
6. POLE FINANCES (Christian ALBE/Annie PEYTAVIN)
7. POINTS DIVERS

1. POLE DTN (Axelle GUIGUET)

- ✓ Présentation et approbation du Projet de Performance Fédéral 2025-2028

Axelle GUIGUET prend la parole et présente le Projet de Performance Fédéral 2025-2028, dont la documentation a été adressée en amont aux administrateurs.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le Projet de Performance Fédéral 2025-2028.

2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY (Eric TANGUY)

Eric TANGUY prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la FFvolley :

- Final Four de la Coupe d'Europe en Turquie, avec meetings entre présidents de fédérations nationales
- Assemblée Générale Ordinaire de la FFvolley à venir à Antibes les 30 et 31 mai 2025 en présence exceptionnelle des présidents de la CEV et de la FIVB

3. POLE ADMINISTRATION & PROJETS INSTITUTIONNELS (Antoine DURAND)

- ✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal du Conseil d'Administration des 11 & 12 avril 2025
 - Procès-verbal du Bureau Exécutif Restreint du 29 avril 2025

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les procès-verbaux susmentionnés.

- ✓ Accords d'entreprise

Antoine DURAND prend la parole et présente les projets d'accords d'entreprise et d'intéressement, dont la documentation a été adressée en amont aux administrateurs.

En résumé, au-delà du toilettage des droits et obligations et de la clarification corollaire des relations de travail attendues entre salariés et FFvolley, un compromis sur la partie financière a été trouvé entre une part « primes » et une part « intéressement », cette dichotomie apparaissant comme opportune afin de garder une gratification individuelle au mérite et une récompense de la participation collective à l'effort global.

Pêle-mêle, les compromis non négligeables (que ce soit pour les salariés ou la direction) trouvés sont les suivants :

- Clarification sur « fonctions exercées à titre exceptionnel » ;
- Clarification via un compromis trouvé s'agissant du prorata de l'inflation applicable seulement à partir du 1^{er} juillet ;
- Plafonnement relativement haut de l'évolution des salaires liée à l'inflation à 5% avec dispositions spécifiques si hyperinflation (au-delà de 8%) ;
- 20k € bruts au lieu des 16.200 € de l'actuel accord d'entreprise, augmentation corrélée à celle du nombre de salariés des effectifs de la FFvolley ;
- 3 jours de congés en cas de décès d'un grand-parent (congés pour événements familiaux) ;

- Transformation de la part variable de 7% de l'excédent budgétaire au-delà de 100k € sur l'exercice comptable en intéressement (net hors CSG/CRDS), avec potentielle mise en place d'un Plan d'Épargne Salarial ;

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver (1 abstention) les accords d'entreprise, sous réserve d'une dernière discussion avec les membres de la délégation du personnel au CSE afin de clarifier la base de calcul de l'intéressement, l'accord d'entreprise en vigueur et corollairement le projet d'accord d'intéressement transmis prévoyant le « résultat d'exercice effectivement réalisée » par la FFvolley.

- ✓ Appel d'Offres Agence Evènementielle VNL 2026 & 2027

Antoine DURAND prend la parole et présente le rapport d'analyse des offres reçues dans le cadre de cette consultation rédigé par Patrice MARQUET, Directeur des Evènements, dont la documentation a été adressée en amont aux administrateurs, comme suit :

- Deux soumissionnaires apparaissent comme ne répondant pas de manière satisfaisante aux attendus de l'appel d'offres ;
- Deux soumissionnaires apparaissent comme répondant à l'ensemble des pré-requis du cahier des charges avec deux propositions financières inégales :
 - Une offre A logiquement recommandée par le rapporteur à 224k € sur les deux éditions avec offre bonus-malus selon résultat budgétaire ;
 - Une offre B à plus de 500k € sur les deux éditions, avec une organisation type Grands Evènements Sportifs Internationaux (GESI) ;
Antoine DURAND précise cependant que ce soumissionnaire avait informé la FFvolley de sa volonté de produire une nouvelle offre plus compétitive dans la semaine.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité l'attribution de cet Appel d'Offres au soumissionnaire A, sous réserve que la nouvelle offre du soumissionnaire B ne soit pas plus compétitive.

- ✓ Modifications réglementaires :

Antoine DURAND prend la parole et présente les modifications réglementaires suivantes :

- RG DNACG
 - Toilettage, notamment
 - Convention FFVOLLEY/LNV : inscription impossibilité de monter en omnisport ou UGS
 - Dématérialisation des échanges procéduraux
 - Situation nette équilibrée pour accession en LAM et LBM
 - Procédure de création d'une société sportive
 - Procédure d'anticipation en cas de difficultés financières (procédure d'alerte du CAC – 48 heures pour transmettre les éléments)
 - Rationalisation de la procédure dans le cadre du contrôle de la CACCP

- Fin de la transmission des DSN
- Transmission du plan de trésorerie prévisionnel initial
- Raccourcissement du délai de transmission des contrats de travail
- Communication obligatoire en cas de modification de la répartition du capital d'une société sportive
- Obligation générale de communication d'un élément impactant sa situation financière à tout moment de la saison et sans délai prédéterminé
- Mise en place d'une distinction entre Masse salariale « sportive » et masse salariale administrative

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les modifications du RG DNACG, applicables dès le 06 mai 2025 (cf. Annexe).

- RG Licences & GSA : Généralisation du questionnaire de santé aux majeurs et pour tout type de licence

Antoine DURAND rappelle en substance que cette modification est motivée par l'objectif de la lisibilité de la règle, en calquant la norme applicable pour les majeurs sur celle applicable aux mineurs.

La commission médicale ayant été sollicitée pour avis simple, et s'étant réunie fin avril 2025, Richard GOUX présente la position de la CF médicale, comme suit :

« La commission accepte de simplifier le certificat simple en le remplaçant par le Questionnaire de Santé mais à 2 conditions :

1. le questionnaire doit être récupéré par la fédération soit sous forme électronique (intégré à la prise de licence) comme au triathlon soit sous forme de scan du document signé joint à la demande de licence

2. le questionnaire doit être accompagné de recommandations soit sous forme d'un document écrit (le Dr Wieczorek fera une proposition) ou de vidéos ».

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le RG Licences & GSA et corollairement la généralisation du questionnaire de santé aux majeurs et pour tout type de licence (cf. Annexe), en prenant en compte les modalités d'application techniques suivantes :

- **Ajout de recommandations médicales écrites sur le document du questionnaire, produites par la CF Médicale ;**
- **Ajout du questionnaire de santé sous forme de menu déroulant avec cases à cocher sur la plateforme myFFvolley**

4. POLE SPORTIF (Michel COZZI)

✓ Propositions CFSportive :

i. Réforme de la Coupe de France Fédérale

Michel COZZI présente en substance la proposition de réforme de la Coupe de France Fédérale pour la saison 2025/2026 (cf. Annexe).

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de reporter cette réforme de la Coupe de France Fédérale, en demandant à la CF Sportive d'approfondir la réflexion à mener.

✓ Approbation du RPE Championnats de France Beach-Volley 2024/2025

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le RPE Championnats de France Beach-Volley 2024/2025 (cf. Annexe), sous réserve d'ajout des conditions d'arbitrage requises pour cette compétition.

8. POLE FINANCES (Christian ALBE/Annie PEYTAVIN)

✓ Préparation de l'assemblée générale (points financiers)

- Approbation du rapport financier 2024
- Approbation des Etats financiers clos 2024

Christian ALBE, ex-Trésorier de la FFvolley, présente en substance son rapport financier 2024 et les Etats financiers clos 2024 produits par le cabinet d'expertise comptable DE VIRGILLE (cf. Annexe).

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le rapport financier 2024 et les Etats financiers clos 2024 (cf. Annexe).

La séance est levée à 22 heures 30 le 5 mai 2025.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

Le Président
Éric TANGUY

Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT